

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPALRÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
86 (Vienne)De la commune de BOURNAND  
Séance du 13 mars 2024

En l'an deux mille vingt-quatre janvier, le treize mars à 19 heures, le Conseil Municipal de BOURNAND (Vienne), dûment convoqué en date du quatre mars deux mille vingt-quatre s'est réuni en session ordinaire à la salle Basilic, sous la présidence de Mme CHAMPIGNY Patricia, Maire.

Nombre de conseillers

- en exercice 13  
- présents 08  
- votants 08  
- Procurations 0

Présents : Mme Patricia CHAMPIGNY, M. Jean- Jacques BOURREAU, Mr Thierry d'HUEPPE, Stéphane M. DELACOTE-VAULTIER, Mr Pascal LAFOIS  
Mme Christine MATTERA, Mme Nadia MONTEIL, Mme Marie-Christine VERLOMME,

Absents excusés : Mme Marie-Françoise AUBERT, Mme Emilie GANDIER, Mr GERMAIN, Mr Benjamin MAILLET, Mme Audrey DUVERGER PRINET

Alexandre

Secrétaire de séance : Madame Nadia MONTEIL

- 1/ Approbation du compte de gestion

Délibération 2024\_03\_01

## FONCTIONNEMENT

Excédent ou Déficit n-1	761 304,85	<b>C/002 au budget n</b>
Dépenses ex n	483 088,54	
Recettes ex n	710 334,83	
Résultat de l'exercice n	227 246,29	
Résultat cumulé de l'exercice n	988 551,14	

## INVESTISSEMENT

Excédent ou déficit n-1	443 662,59	<b>C/001 au budget n</b>
Dépenses ex n	318 848,58	
Recettes ex n	61 681,55	
Résultat de l'exercice n	<b>-257 167,03</b>	

**AR Prefecture**086-218600369-20240313-2024\_03\_01-DE  
Reçu le 15/03/2024

Résultat cumulé de l'exercice n	186 495,56	<b>C/001 au budget n+1</b>
Restes à Réaliser dépenses	742 697,22	<b>à reporter en n+1</b>
Restes à Réaliser recettes	254 948,00	<b>à reporter en n+1</b>
Solde des restes à réaliser	<b>-487 749,22</b>	
Besoin de financement n+1	<b>-301 253.66</b>	<b>C/1068 au budget n+1</b>

**Résultat à reporter**

Résultat de fonctionnement à reporter	<b>687 297.48</b>	<b>C/002 au budget n+1</b>
---------------------------------------	-------------------	----------------------------

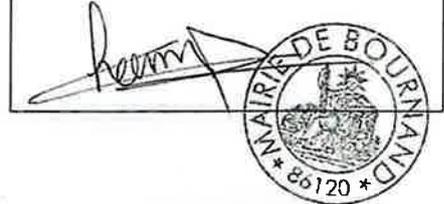
Après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal décide :

<b>Total : Résultat à reporter au C/002 au budget N+1= 243 634.89 €</b>
<b>Capitalisation au 1068 de = 744 916.25 €</b>

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal valide à l'unanimité le compte de gestion de l'année 2023

Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Sous-Préfecture de CHATELLERAULT  
Le 15/03/2024 publication ou notification du

Le Maire  
Mme CHAMPIGNY Patricia



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPALRÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
86 (Vienne)

De la commune de BOURNAND

Séance du 13 mars 2024

En l'an deux mille vingt-quatre janvier, le treize mars à 19 heures, le Conseil Municipal de BOURNAND (Vienne), dûment convoqué en date du quatre mars deux mille vingt-quatre s'est réuni en session ordinaire à la salle Basilic, sous la présidence de Mme CHAMPIGNY Patricia, Maire.

Nombre de conseillers

- en exercice 13  
- présents 08  
- votants 07  
- Procurations 0

Présents : Mme Patricia CHAMPIGNY, M. Jean- Jacques BOURREAU, Mr Thierry d'HUEPPE, Stéphane M. DELACOTE-VAULTIER, Mr Pascal LAFOIS  
Mme Christine MATTERA, Mme Nadia MONTEIL, Mme Marie-Christine VERLOMME,

Alexandre

Absents excusés : Mme Marie-Françoise AUBERT, Mme Emilie GANDIER, Mr GERMAIN, Mr Benjamin MAILLET, Mme Audrey DUVERGER PRINET

Secrétaire de séance : Madame Nadia MONTEIL

**- Approbation du compte administratif**

Délibération 2024\_03\_02

**L'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ».**

**Cet article est complété par l'article L 2121-14 du même code qui prévoit que « le conseil municipal est présidé par le Maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » sous peine de nullité de la délibération en cause.**

*Le Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Jean-Jacques BOURREAU vote le Compte Administratif 2023 qui fait apparaître des montants concordants avec le Compte de Gestion 2023, comme suit :*

## FONCTIONNEMENT

Excédent ou Déficit n-1	761 304,85	C/002 au budget n
Dépenses ex n	483 088,54	
Recettes ex n	710 334,83	
Résultat de l'exercice n	227 246,29	
Résultat cumulé de l'exercice n	988 551,14	

## AR Prefecture

086-218600369-20240313-2024\_03\_02-DE  
Reçu le 15/03/2024

## INVESTISSEMENT

Excédent ou déficit n-1	443 662,59	C/001 au budget n
Dépenses ex n	318 848,58	
Recettes ex n	61 681,55	
Résultat de l'exercice n	-257 167,03	
Résultat cumulé de l'exercice n	186 495,56	C/001 au budget n+1
Restes à Réaliser dépenses	742 697,22	à reporter en n+1
Restes à Réaliser recettes	254 948,00	à reporter en n+1
Solde des restes à réaliser	-487 749,22	
Besoin de financement n+1	-301 253.66	C/1068 au budget n+1

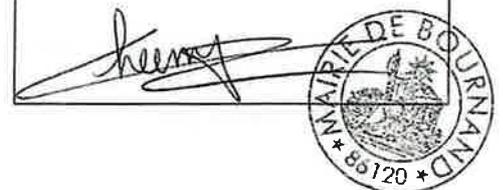
Résultat à reporter

Résultat de fonctionnement à reporter	687 297.48	C/002 au budget n+1
---------------------------------------	------------	---------------------

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal décide :

Total : Résultat à reporter au C/002 au budget N+1= 243 634.89 €
Capitalisation au 1068 de = 744 916.25 €

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal valide le compte administratif de l'année 2023

Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Sous-Préfecture de CHATELLERAULT  
Le 15/03/2024 publication ou notification duLe Maire  
Mme CHAMPIGNY Patricia

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPALRÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
86 (Vienne)De la commune de BOURNAND  
Séance du 13 mars 2024

En l'an deux mille vingt-quatre janvier, le treize mars à 19 heures, le Conseil Municipal de BOURNAND (Vienne), dûment convoqué en date du quatre mars deux mille vingt-quatre s'est réuni en session ordinaire à la salle Basilic, sous la présidence de Mme CHAMPIGNY Patricia, Maire.

Nombre de conseillers

- en exercice 13  
- présents 08  
- votants 07  
- Procurations 0

Présents : Mme Patricia CHAMPIGNY, M. Jean- Jacques BOURREAU, Mr Thierry d'HUEPPE, Stéphane M. DELACOTE-VAULTIER, Mr Pascal LAFOIS  
Mme Christine MATTERA, Mme Nadia MONTEIL, Mme Marie-Christine VERLOMME,

Absents excusés : Mme Marie-Françoise AUBERT, Mme Emilie GANDIER, Mr GERMAIN, Mr Benjamin MAILLET, Mme Audrey DUVERGER PRINET

Alexandre

Secrétaire de séance : Madame Nadia MONTEIL

**- Approbation de l'affectation des résultats sur le budget primitif**

Délibération 2024\_03\_03

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter comme suit :*

IR 001 pour 186 495.56 € (Investissement recette)  
FR 002 pour 243 634.89 € (fonctionnement recettes)  
IR 1068 pour 744 916.25 €

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal valide l'affectation des résultats sur le budget 2024.

POUR : 07 voix

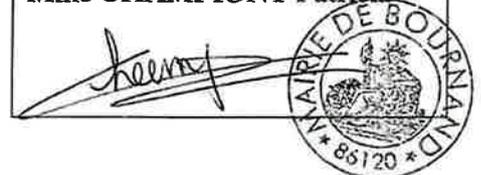
CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Sous-Prefecture de CHATELLERAULT  
Le 15/03/2024 publication ou notification du

Le Maire

Mme CHAMPIGNY Patricia



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPALRÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
86 (Vienne)De la commune de BOURNAND  
Séance du 13 mars 2024

En l'an deux mille vingt-quatre janvier, le treize mars à 19 heures, le Conseil Municipal de BOURNAND (Vienne), dûment convoqué en date du quatre mars deux mille vingt-quatre s'est réuni en session ordinaire à la salle Basilic, sous la présidence de Mme CHAMPIGNY Patricia, Maire.

Nombre de conseillers

- en exercice 13  
- présents 08  
- votants 08  
- Procurations 0

Présents : Mme Patricia CHAMPIGNY, M. Jean- Jacques BOURREAU, Mr Thierry d'HUEPPE, Stéphane M. DELACOTE-VAULTIER, Mr Pascal LAFOIS  
Mme Christine MATTERA, Mme Nadia MONTEIL, Mme Marie-Christine VERLOMME,

Absents excusés : Mme Marie-Françoise AUBERT, Mme Emilie GANDIER, Mr Alexandre GERMAIN, Mr Benjamin MAILLET, Mme Audrey DUVERGER PRINET

Secrétaire de séance : Madame Nadia MONTEIL

**- Vote du budget primitif**

Délibération 2024\_03\_04

*Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif 2024 de la commune.  
L'équilibre par section du budget primitif 2024 s'établit comme suit :*

	<b>Proposition Dépenses</b>	<b>Vote Dépenses</b>		<b>Proposition Recettes</b>	<b>Vote Recettes</b>
<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>					
<b>TOTAL</b>	<b>926 669.24 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>926 669.24 €</b>	
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>					
<b>TOTAL</b>	<b>1 419 779.92 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>1 419 779.92 €</b>	

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal valide à l'unanimité le budget primitif 2024 de la commune.

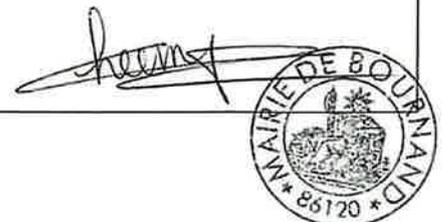
POUR : 08 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Sous-Préfecture de CHATELLERAULT  
Le 15/03/2024 publication ou notification du

Le Maire  
Mme CHAMPIGNY Patricia



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPALRÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
86 (Vienne)De la commune de BOURNAND  
Séance du 13 mars 2024

En l'an deux mille vingt-quatre janvier, le treize mars à 19 heures, le Conseil Municipal de BOURNAND (Vienne), dûment convoqué en date du quatre mars deux mille vingt-quatre s'est réuni en session ordinaire à la salle Basilic, sous la présidence de Mme CHAMPIGNY Patricia, Maire.

Nombre de conseillers

- en exercice 13  
- présents 08  
- votants 08  
- Procurations 0

Présents : Mme Patricia CHAMPIGNY, M. Jean- Jacques BOURREAU, Mr Thierry d'HUEPPE, Stéphane M. DELACOTE-VAULTIER, Mr Pascal LAFOIS

Mme Christine MATTERA, Mme Nadia MONTEIL, Mme Marie-Christine VERLOMME,

Absents excusés : Mme Marie-Françoise AUBERT, Mme Emilie GANDIER, Mr Alexandre GERMAIN, Mr Benjamin MAILLET, Mme Audrey DUVERGER PRINET

Secrétaire de séance : Madame Nadia MONTEIL

Délibération 2024\_03\_05

## CG-CA 2022 ET BP 2023 DU LOTISSEMENT DES GRAVELLES 2

1) Approbation du compte de gestion

Mme CHAMPIGNY Patricia, Maire de Bournand, propose de délibérer sur le compte de gestion 2023 qui fait apparaître les montants comme suit :

	Résultat au 31/12/2021	Part affectée à l'investissement	Résultat 2022	Résultat au 31/12/2022	Reste à réaliser Dép. Invest.	Reste à réaliser Rec. Invest.	RESULTAT Invest + RAR
<b>Invest</b>	-84 975.72		0.00	-84 975.72	0	0	0
<b>Fonct</b>	150.72		0.00	150.72			

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal valide à l'unanimité le compte de gestion 2023.

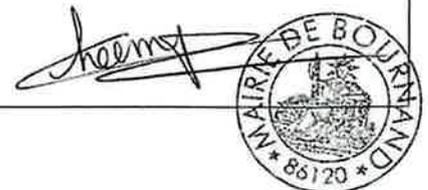
POUR : 08 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Sous-Prefecture de CHATELLERAULT  
Le 15/03/2024 publication ou notification du

Le Maire  
Mme CHAMPIGNY Patricia



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
86 (Vienne)

De la commune de BOURNAND  
Séance du 13 mars 2024

En l'an deux mille vingt-quatre janvier, le treize mars à 19 heures, le Conseil Municipal de BOURNAND (Vienne), dûment convoqué en date du quatre mars deux mille vingt-quatre s'est réuni en session ordinaire à la salle Basilic, sous la présidence de Mme CHAMPIGNY Patricia, Maire.

Nombre de conseillers

- en exercice 13  
- présents 08  
- votants 07  
- Procurations 0

Présents : Mme Patricia CHAMPIGNY, M. Jean- Jacques BOURREAU, Mr Thierry d'HUEPPE, Stéphane M. DELACOTE-VAULTIER, Mr Pascal LAFOIS  
Mme Christine MATTERA, Mme Nadia MONTEIL, Mme Marie-Christine VERLOMME,

Absents excusés : Mme Marie-Françoise AUBERT, Mme Emilie GANDIER, Mr Alexandre GERMAIN, Mr Benjamin MAILLET, Mme Audrey DUVERGER PRINET

Secrétaire de séance : Madamc Nadia MONTEIL

Délibération 2024\_03\_06

## CG-CA 2022 ET BP 2023 DU LOTISSEMENT DES GRAVELLES 2

Approbation du compte administratif

L'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ».

Cet article est complété par l'article L 2121-14 du même code qui prévoit que « le conseil municipal est présidé par le Maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » sous peine de nullité de la délibération en cause.

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Jean-Jacques BOURREAU vote le Compte Administratif 2023 du lotissement des gravelles 2, qui fait apparaître des montants concordants avec le Compte de Gestion 2023, comme suit :

	Résultat au 31/12/2021	Part affectée à l'investissement	Résultat 2022	Résultat au 31/12/2022	Reste à réaliser Dép. Invest.	Reste à réaliser Rec. Invest.	RESULTAT Invest + RAR
<b>Invest</b>	-84 975.72		0.00	-84 975.72	0	0	<b>0</b>
<b>Fonct</b>	150.72		0.00	150.72			

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal valide le compte administratif 2023.

**AR Prefecture**

086-218600369-20240313-2024\_03\_06-DE  
Reçu le 15/03/2024

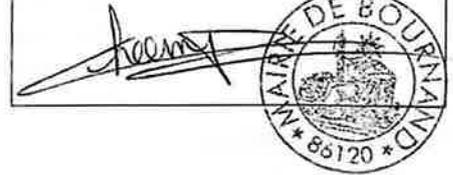
POUR : 07 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Sous-Prefecture de CHATELLERAULT  
Le 15/03/2024 publication ou notification du

Le Maire  
Mme CHAMPIGNY Patricia



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPALRÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
86 (Vienne)De la commune de BOURNAND  
Séance du 13 mars 2024

En l'an deux mille vingt-quatre janvier, le treize mars à 19 heures, le Conseil Municipal de BOURNAND (Vienne), dûment convoqué en date du quatre mars deux mille vingt-quatre s'est réuni en session ordinaire à la salle Basilic, sous la présidence de Mme CHAMPIGNY Patricia, Maire.

Nombre de conseillers

- en exercice 13  
- présents 08  
- votants 07  
- Procurations 0

Présents : Mme Patricia CHAMPIGNY, M. Jean- Jacques BOURREAU, Mr Thierry d'HUEPPE, Stéphane M. DELACOTE-VAULTIER, Mr Pascal LAFOIS

Mme Christine MATTERA, Mme Nadia MONTEIL, Mme Marie-Christine VERLOMME,

Absents excusés : Mme Marie-Françoise AUBERT, Mme Emilie GANDIER, Mr Alexandre GERMAIN, Mr Benjamin MAILLET, Mme Audrey DUVERGER PRINET

Secrétaire de séance : Madame Nadia MONTEIL

Délibération 2024\_03\_07

Approbation de l'affectation des résultats sur le budget lotissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter comme suit :

ID (001) pour 84 975,72 € (investissement dépenses)

FR (002) pour 150.72 € (fonctionnement recettes)

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal valide l'affectation du résultat du budget lotissement Gravelles 2 sur 2024.

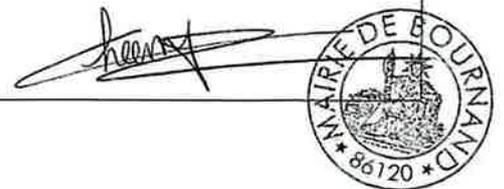
POUR : 07 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Sous-Préfecture de CHATELLERAULT  
Le 15/03/2024 publication ou notification du

Le Maire  
Mme CHAMPIGNY Patricia



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPALRÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
86 (Vienne)De la commune de BOURNAND  
Séance du 13 mars 2024

En l'an deux mille vingt-quatre janvier, le treize mars à 19 heures, le Conseil Municipal de BOURNAND (Vienne), dûment convoqué en date du quatre mars deux mille vingt-quatre s'est réuni en session ordinaire à la salle Basilic, sous la présidence de Mmc CHAMPIGNY Patricia, Maire.

Nombre de conseillers

- en exercice 13  
- présents 08  
- votants 08  
- Procurations 0

Présents : Mme Patricia CHAMPIGNY, M. Jean- Jacques BOURREAU, Mr Thierry d'HUEPPE, Stéphane M. DELACOTE-VAULTIER, Mr Pascal LAFOIS

Mme Christine MATTERA, Mme Nadia MONTEIL, Mme Marie-Christine VERLOMME,

Absents excusés : Mme Marie-Françoise AUBERT, Mme Emilie GANDIER, Mr Alexandre GERMAIN, Mr Benjamin MAILLET, Mme Audrey DUVERGER PRINET

Secrétaire de séance : Madamc Nadia MONTEIL

Délibération 2024\_03\_08

Vote du budget primitif du lotissement Gravelles

*Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif 2024 du lotissement. L'équilibre par section du budget primitif du lotissement des Gravelles 2 de 2024 s'établit comme suit :*

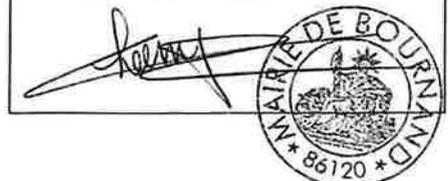
Comptes	Proposition Dépenses	Vote Dépenses	Comptes	Proposition Recettes	Vote Recettes
<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>					
<b>TOTAL</b>	<b>85 126.44 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>85 126.44 €</b>	
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>					
<b>TOTAL</b>	<b>169 951.44 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>169 951.44 €</b>	

M. le Maire propose de délibérer sur le BP 2024.

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal valide le budget primitif 2024 du lotissement des Gravelles 2.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Sous-Prefecture de CHATELLERAULT  
Le 15/03/2024 publication ou notification du

Le Maire  
Mme CHAMPIGNY Patricia



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPALRÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
86 (Vienne)De la commune de BOURNAND  
Séance du 13 mars 2024

En l'an deux mille vingt-quatre janvier, le treize mars à 19 heures, le Conseil Municipal de BOURNAND (Vienne), dûment convoqué en date du quatre mars deux mille vingt-quatre s'est réuni en session ordinaire à la salle Basilic, sous la présidence de Mme CHAMPIGNY Patricia, Maire.

Nombre de conseillers

- en exercice 13  
- présents 08  
- votants 08  
- Procurations 0

Présents : Mme Patricia CHAMPIGNY, M. Jean- Jacques BOURREAU, Mr Thierry d'HUEPPE, Stéphane M. DELACOTE-VAULTIER, Mr Pascal LAFOIS  
Mme Christine MATTERA, Mme Nadia MONTEIL, Mme Marie-Christine VERLOMME,

Absents excusés : Mme Marie-Françoise AUBERT, Mme Emilie GANDIER, Mr Alexandre GERMAIN, Mr Benjamin MAILLET, Mme Audrey DUVERGER PRINET

Secrétaire de séance : Madame Nadia MONTEIL

Délibération 2024\_03\_09

**Vote des taux d'imposition 2024**

Mme la Maire demande au Conseil municipal de délibérer sur les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024. L'état de notification de la commune détaillée sera adressé à la commune mi- mars 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal propose de reporter ce point au prochain conseil municipal.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Sous-Prefecture de CHATELLERAULT  
Le 15/03/2024 publication ou notification du

Le Maire  
Mme CHAMPIGNY Patricia

